



**CONSEIL MUNICIPAL DE FRETHUN**  
**SEANCE DU LUNDI 8 Novembre 2021**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Le Maire,  
Guy HEDDEBAUX



**Convocation envoyée et affichée le 25/10/2021**

**Quorum : 14/15 jusque 18h40 - 15/15 à partir de 18h40**

**Procurations : 0**

**Nombre de votants : 14/15 jusque 18h40 - 15/15 à partir de 18h40**

**La séance est ouverte à 18h15.**

**Le Conseil Municipal :**

**58) PREND ACTE à l'unanimité des membres présents ou représentés** des décisions prises par le Maire en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le dernier Conseil Municipal à savoir :

Arrêté municipal de mise à disposition d'équipement municipal (terrains de football de Fréthun et leurs vestiaires) du 15 Aout 2021 au 15 Aout 2022 et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association Football Club de Fréthun

Arrêté municipal de mise à disposition d'équipement municipal (gymnase René Hochart de Fréthun) du 15 Aout 2021 au 15 Aout 2022 et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association Olympique Basket Club de Fréthun

Arrêté municipal de mise à disposition d'équipement municipal (Gymnase René Hochart - Salle des Fêtes- Salle annexe Garderie primaire) du 1er Septembre 2021 au 15 Aout 2022 et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association OMNISPORTS ET LOISIRS DE FRETHUN

Arrêté municipal de mise à disposition d'équipement municipal (gymnase René Hochart de Fréthun) Fréthun du 1er septembre 2021 au 15 Aout 2022 et d'autorisation de signature de la convention avec le CAJ les Mésanges Pole Occupationnel de l'association AFAPEI DE CALAIS-les Papillons Blancs

Arrêté municipal de mise à disposition d'équipement municipal (gymnase René Hochart de Fréthun) du 15 Aout 2021 au 15 Aout 2022 et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association Fréthun FUSTAL Club

Arrêté municipal de mise à disposition d'équipement municipal (de la salle des fêtes de Fréthun) du 15 Septembre 2021 au 15 Aout 2022 et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association Sangha de la Côte d'Opale

Arrêté municipal de mise à disposition d'équipement municipal (la salle des associations de Fréthun) du 1er septembre 2021 au 31 Aout 2022 et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association le Club de l'Amitié de Fréthun ;

Arrêté municipal de mise à disposition d'équipement municipal (la salle des associations de Fréthun) du 1er septembre 2021 au 31 Aout 2022 et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association Belote Fréthunoise

Arrêté municipal de mise à disposition d'équipement municipal (le local garage de l'Ecole Primaire de Fréthun) du 1er Septembre 2021 au 31 Aout 2022 et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association des parents d'élèves des écoles de Fréthun

Arrêté municipal d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public (parcelle AB1) du 01/09/2021 au 31/12/2021 et d'autorisation de signature de la convention avec la société MARIL'OR Créa

**59) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'APPROUVER** les taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais pour le compte de la commune de Fréthun et **D'ADHERER** au contrat groupe assurance statutaire à compte du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et ceci jusqu'au 31 décembre 2023, **PREND ACTE** que la commune de Fréthun pour couvrir les frais exposés par le Centre de Gestion au titre du présent marché, versera une participation financière et qu'afin de garantir la bonne exécution du marché, son suivi et sa continuité, la commune de Fréthun adhère obligatoirement à une convention de suivi Cette convention de suivi intervient en sus des taux précités et de la participation financière à verser au Centre de Gestion et **AUTORISE** le Maire à signer le ou les bons de commande ainsi que la ou les conventions qui interviennent dans le cadre du contrat groupe et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

**60) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés DE VOTER** la décision modificative n°2 du budget communal 2021

**61) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'ENTERINER** les montants plafonds des subventions ci-dessous en complément de celles octroyées lors des derniers conseils municipaux de l'exercice budgétaire et **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer les documents (conventions, avenants) liés à l'allocation desdites subventions.

Nature	Bénéficiaires	Type de Subvention	Montant Voté
6574	MAQUETTES OPALE CLUB	Fonctionnement	600.00 €
6745	FEDERATION DU MEMORIAL DE L'OTAN	Exceptionnelle	500.00 €
Total			1 100.00 €

- 62) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'ACCORDER** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sa participation aux dépenses de protection sociale complémentaire des fonctionnaires et des agents de droit public (titulaires et non titulaires) et de droit privé en activité, retraités, pour le risque santé et pour le risque prévoyance dans le cadre du dispositif de labellisation, **DE FIXER** le montant de la participation par agent à 59 euros bruts par mois à due concurrence du montant de sa cotisation pour la complémentaire santé et à 11 euros bruts par mois à due concurrence du montant de sa cotisation pour la garantie prévoyance et **DE VERSER** la participation directement aux agents dans le maximum du montant de la cotisation qui serait dû en l'absence d'aide.
- 63) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bail civil avec Mr BAGGIO Jacques pour la location d'une partie de la parcelle AC 19 sise Rue Verte, en qualité de terrain de football d'une contenance de 2 822 m<sup>2</sup> pour une durée de 9 ans soit du 01/01/2021 au 31/12/2029 et un loyer annuel révisable de 968,25 €
- 64) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'OFFRIR** un colis de Noël 2021 et un bon alimentaire de 55 euros aux personnes habitant Fréthun ayant 70 ans et plus durant l'année en cours.
- 65) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'OFFRIR** pour les fêtes de fin d'année 2021 à chaque agent communal, quel que soit son statut, une carte cadeau d'une valeur de 150 €.
- 66) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés DE CONFIER** **l'organisation** du séjour à la neige des enfants du samedi 5 au samedi 12 février 2022 à la société TOOTAZIMUT, **D'OUVRIR** ce séjour à tous les enfants Fréthunois ainsi qu'à tous les enfants fréquentant l'école élémentaire de Fréthun, âgés de 10 ou 11 ans en 2020 et 2021 et **DE FIXER** la participation des parents à 130 euros par enfant .
- 67) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés DE CONSTATER** la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée en section AC n°16 d'une contenance de 335 m<sup>2</sup> environ, **DE PRONONCER** le déclassement de ce terrain du domaine public communal et de constater son intégration dans le domaine privé de la commune, **D'APPROUVER** la cession de cette partie de la parcelle cadastrée en section AC n°16, d'une superficie d'environ 335 m<sup>2</sup> environ, pour un prix de 50 000 € TTC environ à la SARL LES MUST, **DE DEMANDER** aux services du cadastre de

renuméroter l'intégralité desdites parcelles et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**68) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés DE CONSTATER** la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée en section AB n°251 d'une contenance de 2 782 m<sup>2</sup> environ, **DE PRONONCER** le déclassement de ce terrain du domaine public communal et de constater son intégration dans le domaine privé de la commune, **D'APPROUVER** la cession de cette partie de la parcelle cadastrée en section AB n°251, d'une superficie d'environ 2 782 m<sup>2</sup> environ pour un prix de 25.16 €/m<sup>2</sup> soit 70 000 € TTC à la SARL LES MUST, **DE DEMANDER** aux services du cadastre de renuméroter l'intégralité desdites parcelles et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir

**69) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés DE CREER** une zone de stationnement dite « zone bleue », règlementée par un disque de contrôle européen, Rue de la Gare et Rue principale entre le n°2968 et le n°3206 Rue Principale, la durée maximale de stationnement y étant fixée à 2h00 et s'appliquant tous les jours, exceptés les dimanches et jours fériés, de 7h00 à 18h00, **DE CREER** une carte de stationnement résidentiel gratuite pour les riverains résidents et **DE FIXER** par arrêté municipal la réglementation du stationnement dans cette « zone bleue ».

**70) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activités 2020 de la Communauté d'Agglomération GRAND CALAIS Terres & Mers et **D'APPROUVER** le rapport annuel 2020 et des conditions dans lesquelles le service public de la collecte des déchets de la Communauté d'Agglomération GRAND CALAIS Terres & Mers a été exécuté.

La séance est levée à 19h45

Le Maire,  
Guy HEDDEBAUX



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Guy Heddebaux". Below the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "VILLE DE FRETUN" around the top edge and "LE MAIRE" around the bottom edge. In the center of the stamp, there is a small emblem or logo.